

## Extrait – Règlementation fédérale Piste 2019

### § 18 Course Tempo (Chapitre introduit au 13.10.16)

#### Définition

3.2.259 - La course tempo est une spécialité dans laquelle le classement final s'établit aux points gagnés et accumulés par les coureurs lors des sprints et par tour gagné.

3.2.260 - Sauf les spécificités contenues dans le présent paragraphe, même implicitement, les règles de course aux points s'appliquent également à la course tempo.

3.2.261 - Après les 4 premiers tours, les sprints sont disputés tous les tours.

Après l'achèvement de quatre tours, la cloche sera sonnée pour indiquer le début des tours de sprint.

#### Distances :

Participants	Qualifications	Finale Hommes
Elites	6,5 km	10 km
Hommes juniors	5 km	7,5 km
Hommes Cadets	3,5 km	5 km
Femmes Elites	5 km	7,5 km
Femmes juniors	3,5 km	5 km
Femmes Minimales Cadettes	2 km	2,5 km

3.2.262 - Il est attribué 1 point au premier coureur de chaque sprint, y compris pour le sprint final. Un coureur qui gagne un tour sur le peloton principal obtient 20 points (modification réglementaire du 28/01/2017).

Un coureur qui perd un tour sur le peloton principal perd 20 points.

#### Déroulement de l'épreuve

3.2.263 - Avant le départ, la moitié des coureurs est rangée le long de la balustrade, l'autre moitié est tenue en file indienne dans le couloir des sprinters.

3.2.264 - Le départ est pris lancé après un tour neutralisé, pendant lequel les coureurs doivent rouler en groupe compact à une vitesse modérée